



Le PAL

**Plan de management
de la démarche de développement
durable**

SOMMAIRE

1. L'origine de la démarche de développement durable du Pal	2
2. Le management de notre démarche DD	3
2.1 Le comité DD	3
2.2 L'organisation de la démarche DD	4
2.3 Les outils et fondamentaux de la démarche DD	4
2.3.1 Gestion durable	4
<i>Conformité juridique</i>	
<i>Formation des employés</i>	
<i>Stratégie de communication.</i>	
<i>Satisfaction clientèle et démarche qualité</i>	
<i>Santé et sécurité</i>	
2.3.2 Social économique	7
Développement de la communauté - Sensibilisation interne et externe	
<i>Emploi local et soutien aux entrepreneurs locaux</i>	
<i>Commerce équitable</i>	
<i>Protection des employés</i>	
<i>Embauche équitable</i>	
<i>Exploitation.</i>	
2.3.3 Culturel	10
2.3.4 Environnemental	11
<i>Conservation des ressources</i>	
<i>Amélioration des achats</i>	
<i>Conservation de la biodiversité</i>	

1. L'origine de la démarche de développement durable du Pal

Le parc Le PAL a été créé en 1973, il n'était à l'époque qu'un parc animalier. Dans les années 1980, les premières attractions voient le jour. Au milieu des années 1990, la sensibilité du public évoluant, la pédagogie, la conservation de la biodiversité prennent peu à peu une part importante dans la politique de gestion du parc. Afin de mieux collaborer avec l'ensemble des zoos européens, le PAL adhère à l'EAZA (Association Européenne des Zoos et Aquarium) en 1996 et participe à des Programmes d'Elevage Européen (EEP).

Tout naturellement, la direction du parc implique très rapidement les équipes vers une gestion plus durable de ses propres ressources : des forages sont creusés pour économiser l'eau potable, pour limiter les déperditions d'énergie, les bâtiments sont isolés, leur ergonomie est repensée et les postes de travail sont modernisés.

Très vite, une volonté d'intégrer des énergies renouvelables émerge : les systèmes de chauffage au fioul sont alors transformés au profit de systèmes à base de plaquettes de bois. Chaque nouvelle construction intègre au mieux les normes environnementales. Les bâtiments techniques sont entièrement reconstruits et bénéficient des meilleures technologies. Une centrale de tri des déchets est construite et notre collecte s'adapte et s'améliore en conséquence.

Dans l'idée de formaliser et d'accentuer nos exigences, nous décidons en 2007 de nous lancer dans une démarche globale de développement durable (DD) avec la préparation d'une certification internationalement reconnue : Green Globe. Notre première action consiste en un état des lieux du parc et de l'ensemble des activités permettant de mieux identifier notre impact environnemental et social.

Suite à ce diagnostic et en concertation avec le comité, une méthodologie très exigeante est mise en place, pour permettre un suivi de nos actions et objectifs, afin de répondre aux exigences du référentiel Green Globe.

La certification Green Globe nous est attribuée le 25 octobre 2010 à l'issue d'un audit rigoureux, elle est remise en jeu (et auditée) tous les ans.



2. Le management de notre démarche DD

2.1 Le comité DD

En 2007, nous inaugurons le premier comité Développement Durable, Guillaume Picard (Responsable Pédagogique) est nommé responsable de ce comité et est chargé de la coordination de l'ensemble de la démarche.

Le comité est désormais composé en 2020 de :

- ✓ Arnaud Bennet (PDG),
- ✓ Bruno Cambon (Directeur d'exploitation),
- ✓ Guillaume Picard (Responsable Pédagogique et Développement Durable),
- ✓ Alice Gastellier (Coord. Pédagogique et référente Green Globe).
- ✓ Michelle Maurice (Responsable Restauration),
- ✓ Aurore Thivent (Responsable d'exploitation des Lodges),
- ✓ Valérie Chezelle (Responsable Commerciale),
- ✓ Sébastien Pallanca (Responsable Espace Vert),
- ✓ Rosemary Moigno (Docteur Vétérinaire),
- ✓ Wendy Noordermeer (Responsable animalier),
- ✓ Anne-Sophie Simonet (Responsable secteur marin),
- ✓ Gregory Choquet (Dresseur soigneur),
- ✓ Agnès Dufourny (Nutritionniste animalière),
- ✓ Cédric Stephano (Technicien Magasinier),

Il se réunit une fois par an.

2.2 L'organisation de la démarche DD

La démarche de développement durable est totalement intégrée au niveau de la prise de décision de l'entreprise, à son plus haut niveau, par la Direction du Pal. Des revues annuelles de direction fixent les objectifs et les orientations de la démarche, valident la politique DD et les actions à venir, garantissant ainsi l'amélioration continue de l'ensemble.

Un rapport annuel d'amélioration de la démarche DD est édité.

Ceci est complété par une revue régulière de la liste des travaux permettant de suivre l'évolution des actions.

2.3 Les outils et fondamentaux de la démarche DD

Pour harmoniser l'ensemble de notre travail, nous consolidons des outils de suivi des actions réalisées et à venir (avec des indicateurs précis), nous tenons en parallèle à jour des procédures et politiques spécifiques : de développement durable, d'éco achats, un code éthique, un plan de gestion des déchets, un plan d'éco construction, un plan de formation et un plan d'éco communication.

2.3.1 Gestion durable

Conformité juridique

Le PAL respecte le droit du travail et les droits sociaux français.

Afin d'être en totale conformité, nous avons fait réaliser (en 2011), par une société extérieure (ECM) un diagnostic réglementaire environnemental. À la suite de ce diagnostic nous avons effectués les travaux nécessaires pour être en conformité réglementaire. Nous tenons à jour une veille réglementaire et inscrivons sur notre plan d'action les travaux nécessaires pour rester en conformité.

Un diagnostic d'accessibilité a également été réalisé en 2011 avec la même finalité.

Formation des employés

Un plan de formation existe pour tous les employés, consigné dans un tableau intranet. Il recense les formations faites par chacun ainsi que le contenu de la formation et les personnes qui ont participé. Chacun est invité régulièrement à consulter ses acquis à travers du Compte Personnel d'Activité, et peut également être orienté par notre service ressources humaines.

Au titre du financement du plan des formations, Le PAL reverse chaque année 36 000€ à l'AFDAS.

Le plan d'action égalité homme-femme : est un engagement de l'entreprise pour un accès égal à la formation.

Les saisonniers suivent une formation d'intégration. En début de saison les opérateurs d'attractions participent à une formation de 140 heures dont le contenu est décrit ci-dessous :

- ✓ Connaissances des métiers du tourisme
- ✓ Connaissances des parcs touristiques
- ✓ Accueil, qualité de services
- ✓ Communication et cohésion d'équipe
- ✓ Développement durable

Ils participent également à deux jours d'intégrations (5h00), et de formation sur leur futur poste.

Un livret d'accueil est transmis à chaque nouvel employé qui comprend les valeurs de l'entreprise, les conditions et organisation du travail et les consignes de sécurité et de sureté.

Stratégie de communication.

La Direction consolide le plan de communication officiel (relations presse). Par ailleurs, nous communiquons publiquement sur nos actions et notre démarche DD via internet, par le biais des réseaux sociaux et de notre site.

Satisfaction clientèle et démarche qualité

La satisfaction de notre clientèle est primordiale. Tous les courriers de visiteurs, contents ou mécontents, sont transmis à tous les responsables de secteur puis consignés informatiquement. Nous traitons et analysons dans les plus brefs délais les courriers et nous effectuons les mesures correctives si nécessaires. Les conclusions émises donnent les orientations principales sur les actions d'amélioration à mener.



Santé et sécurité

- *La maintenance*

Toutes nos installations, nos équipements bénéficient de contrats de maintenance et fiches de poste. Est en place une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur. Une liste de travaux établie annuellement prévoit toutes les améliorations à apporter dans les différents secteurs.

- *Protocole de sécurité*

En tant que parc animalier et parc d'attractions nous suivons des procédures et des protocoles de sécurité parfaitement définis et connus de tous. Chaque service ainsi que chaque entreprise extérieure qui entre dans le parc est soumise à un règlement propre lié à son activité et aux événements en cours. Nous disposons en outre d'un plan de secours et d'un règlement intérieur ce dernier étant disponible pour les visiteurs.

Un dossier sécurité a été rédigé, il consigne :

- ✓ Tous les protocoles d'accès aux loges des animaux, la conduite à tenir avec les animaux en général et en cas d'évasion (environ tous les trimestres, nous réalisons des simulations d'évasion d'animaux afin de mieux apprécier notre dispositif).
- ✓ La démarche à suivre en cas d'incendie ou d'attaque terroriste ainsi que les consignes d'encadrement du public.

Toutes les fiches de sécurité des produits dangereux manipulés sur le site sont consultables en intranet. Le personnel qui utilise ces produits est formé à leur bonne utilisation. Ces produits sont stockés de manière sécurisée.

Les Equipements de protection individuel sont régulièrement testés et sont à disposition du personnel. Les salariés sont engagés à les porter via une note de service.

Tous ces dossiers sont notre serveur et sont consultables en permanence.

- *Santé*

Visites médicales des salariés, dans le respect du Droit du Travail.

Nous disposons d'un poste de secours équipé d'un défibrillateur. Tous les employés permanents sont formés au secourisme (avec une remise à niveau tous les 2 ans). Dès l'ouverture du parc, un secouriste est présent au poste de secours pour répondre aux demandes des visiteurs.

Chaque véhicule et chaque poste de travail sont équipés d'une trousse d'urgence qui permet à chacun d'intervenir rapidement sur un événement en cas de besoin.

Tous les espaces clos et les files d'attentes des attractions sont non-fumeurs.

2.3.2 Social économique.

Développement de la communauté - Sensibilisation interne et externe

Dans le parc nous diffusons nos messages de sensibilisation par le biais de nos brochures (entrée du parc). Sont présents également des panneaux réalisés par l'équipe pédagogique et pour certaines campagnes de sensibilisation, par des écoles locales.

En interne, que nos salariés soient permanents ou saisonniers, ils reçoivent, dès leur recrutement et en complément de leur formation « métier », une journée de formation sur la démarche et l'éthique de l'entreprise. Tout employé reçoit avec son contrat de travail, le code éthique et la politique DD du parc. Chacun est libre de participer, sur la base du volontariat, aux actions environnementales, sociales ou sociétales, menées par Le PAL. De plus, l'entreprise incite fortement ses salariés à covoiturer.

Nous travaillons régulièrement avec des associations locales pour diverses activités :

- ✓ Pour la partie animalière : la Ligue protectrice des Oiseaux, et autres associations locales (les rencontres cinéma nature, des SPA, etc. ...)
- ✓ Nous développons des partenariats professionnels avec les missions locales, avec l'ESAT (travailleurs handicapés). Nous



- organisons, en partenariat avec la MDPH, une journée pour les enfants en situation de handicap chaque année au mois de juin.
- ✓ La fondation Le PAL Nature finance de projets d'associations locales, nationales et internationales. De plus, une journée dédiée à la Fondation a lieu chaque année au sein du parc.

Emploi local et soutien aux entrepreneurs locaux

La très grande majorité de nos salariés saisonniers sont des habitants du département. Pour la plupart d'entre eux, ils sont étudiants ou saisonniers.

Nous travaillons en priorité avec des fournisseurs et artisans locaux. La politique achats de l'entreprise confirme et encourage les progrès à ce niveau.

Commerce équitable

Nos préférences d'achats de produits et de services se tournent vers des pratiques équitables. Dans la mesure du possible, nous consommons et travaillons avec des produits et fournisseurs éco labellisés ou ayant une démarche de développement durable (tel que préconisé par notre politique achats).

Par exemple le café, le thé, le chocolat consommé au sein du parc sont certifiés commerce équitable.

Protection des employés

Les salaires et avantages sociaux sont conformes aux réglementations locales et nationales.

Les salariés et leur famille bénéficient d'une complémentaire santé financée à hauteur de 50% par l'entreprise. Cette mutuelle est obligatoire pour les employés permanents et elle est proposée aux saisonniers pendant la durée de leur contrat.

Un comité CHSCT siège au sein de l'entreprise, il contribue à limiter les risques d'accidents en sensibilisant et en formant le personnel et en menant une politique de préventions des risques (document unique).

Tous les règlements en vigueur dans l'entreprise sont affichés dans les lieux de repos. La convention collective du travail est consultable auprès du service ressources humaines.



Le parc souscrit différents contrat d'assurance, dont un en cas de perte d'exploitation.

Embauche équitable

Aucune candidature, ni aucun employé ne fait l'objet de discrimination de par son sexe, sa provenance ethnique, sa préférence sexuelle, ou son handicap, ou tout autre critère discriminant par le Code du Travail.

Un plan d'action unilatéral sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été réalisé en septembre 2017. Il en ressort qu'il n'y a aucune discrimination avérée (niveau de salaires et postes, évolution de carrière, accès à la formation...) entre les hommes et les femmes.

Tous nos postes sont ouverts aux seniors et personnes en situation de handicap, dès lors que les conditions de travail n'engendreraient pas une mise en danger de la santé de ces travailleurs.

Exploitation

En tant qu'entreprise reconnue Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement, nous sommes soumis à l'autorisation d'ouverture délivrée par la préfecture. Les administrations et organismes compétents assurent un suivi régulier du parc :

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations vérifie les installations animalières (sécurité du public, bien-être animal, transport des animaux) et la restauration (hygiène et sécurité des aliments)

- L'ONCFS et la CITES contrôlent les registres animaliers.
- Le TUV, organisme de contrôle agréé, valide la conformité des attractions par rapport aux normes de sécurité.

2.3.3 Culture

Le PAL exerce et développe son activité dans le respect des communautés locales et du patrimoine.

Nous avons différents partenariats avec :

- Le Comité Départemental du Tourisme de l'Allier avec notamment l'opération « Summer Tour » (chéquier de réductions permettant un accès privilégié à différents sites touristiques de l'Allier, distribué entre autre, dans les campings de l'Allier et départements limitrophes).

Ce chéquier permet de faire découvrir les différents sites touristiques de l'Allier

- L'Office de Tourisme de Moulins avec notamment l'opération « CityPass Moulins » (chéquier de réductions pour différents sites touristiques de Moulins et sa région distribué à l'Office de Tourisme de Moulins).

Ce chéquier permet de faire découvrir les différents sites touristiques de Moulins et sa région.

- Les Offices de Tourisme de l'Allier : une Journée d'échanges de documentations organisée par l'UDOTSI (Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de l'Allier). Les documentations récupérées lors de cette journée sont mises à disposition des visiteurs du PAL au Point Information Touristique qui est situé dans la boutique souvenirs du cinéma dynamik.
- L'association Cistudes et compagnie : Rencontres Cinéma-Nature (soutien financier, prêt de matériels ...)
- Avec l'Éducation Nationale : intervention dans les écoles via la formation d'animateur diplômé d'état (BPJPES)

2.3.4 Environnemental

Conservation des ressources

Le PAL sensibilise ses employés et ses visiteurs sur les éco gestes à adopter pour réduire la consommation de l'eau et de l'énergie. Dans le but d'augmenter l'efficacité de cette sensibilisation une réflexion est menée plus globalement pour mettre en place des animations.

Nous suivons de près toutes nos consommations d'eau et d'énergie afin de repérer toutes consommations excessives qui seraient dues à un quelconque problème ou à un non-respect des consignes. Nos objectifs sont de maintenir nos consommations d'eau et d'énergie constante. Cela passe aussi par l'installation d'équipements économes (mousseurs sur les robinets, compteurs d'eau, urinoirs sans eau, capteurs de mouvement, plante native de la région qui ont besoin de peu d'eau...).

Toutes nos brochures publicitaires sont imprimées sur papiers recyclés.

Amélioration des achats

Le PAL s'engage à choisir comme fournisseurs et sous-traitants des entreprises ayant mis en place les meilleures pratiques environnementales et sociales. Les labels et certifications sont privilégiés.

Chaque secteur doit ainsi améliorer sa politique d'achat, selon les critères de performance ci-dessous.

- ✓ Certification DD ou éco-labellisation
- ✓ Courte distance parcourue depuis le lieu de production
- ✓ Contenu en matières recyclées
- ✓ Economie de ressources naturelle en général (eau, énergie)
- ✓ Réduction des déchets en utilisation
- ✓ Quantité d'emballage réduite
- ✓ Longue durée de vie (durable, réutilisable, recyclable...)
- ✓ Procédure de fabrication du produit moins polluant
- ✓ Toxique ou particulièrement polluant

Conservation de la biodiversité

Toutes les nouvelles plantations (haies, massifs) sont constituées d'espèces locales. Elles sont donc adaptées aux conditions du milieu, naturellement résistantes au manque d'eau et aux parasites. Les massifs de fond, éloignés du public sont prioritairement constitués d'arbres de nos forêts : merisiers, cerisiers, érables, poiriers, tilleuls...etc.

Des espèces invasives telles que la renouée du Japon, et Berce du Caucase ont été supprimées de nos étangs pour être remplacées par des espèces locales.

Assumant pleinement son rôle dans la conservation de la biodiversité et notamment des espèces animales sauvages menacées Le PAL participe depuis de nombreuses années déjà à des **Programmes Européens de d'Élevages (EEP)** mis en place dans le cadre de l'EAZA (European Association of Zoo and Aquarium). L'objectif est de favoriser la reproduction de chacune de ces espèces tout en évitant la consanguinité. Lorsque les conditions dans le pays d'origine et l'espèce le permettent, le programme de reproduction peut trouver sa finalité dans la réintroduction de certains animaux dans leur habitat naturel.

A ce jour 16 espèces présentes sur le parc bénéficient de ce programme.

Depuis avril 2008 Le PAL contribue également à la conservation de la biodiversité avec « la **FONDATION Le PAL NATURE** » qui soutient financièrement, techniquement et humainement des programmes de conservation en France et à l'étranger. Jusque-là, celle-ci était entièrement financée par l'entreprise Le PAL. Depuis mars 2012 la Fondation d'Entreprise Le PAL Nature peut désormais recevoir des dons extérieurs (particuliers, entreprises, etc. ...) grâce à la mise en place d'un Fonds de Dotation « Les Amis de La FONDATION Le PAL NATURE ».



Réduction de la pollution.

Le traitement des eaux usées du parc se fait via une station de filtration par plantés de roseau. La plupart de nos bassins sont également filtrés de cette façon.

Pour contrôler la pollution de l'eau et des sols nous réalisons des analyses à la sortie de la station et des bassins.

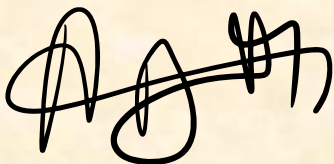
Nous calculons également à nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Nous suivons plus particulièrement les émissions de GES que nos bâtiments, déplacements professionnels, domicile-travail, gaz frigo et bombonne Co2 engendrent, le but étant de les revoir à la baisse. depuis 3 ans, nous signons un contrat de partenariat avec Co2 solidaire et l'association Bleu-Blanc-Cœur (BBC), pour compenser nos émissions carbonées. Nous avons été la première entreprise française à compenser nos émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français en 2013. L'association BBC promeut une agriculture responsable à vocation santé. Elle vise à prendre en compte les objectifs environnementaux et nutritionnels dans les productions agricoles.

Nous pratiquons le tri sélectif (bouteilles plastiques, canettes en aluminium, verre, carton, papier, métaux, mousses, bois non traités, les différentes huiles, tous les déchets industriels spécifiques, les palettes en bois et la ferraille).

Les déchets organiques (tontes, fumier, branchages) produits sont valorisés sur notre plateforme de compostage (installée en 2010) les déchets de tables sont valorisé par une société extérieure.

La plupart de nos produits lessiviels sont éco labellisés. Le service technique utilise quand c'est possible des consommables biodégradable et/ou écolabellisé.

Arnaud BENNET
Président Directeur Général



Bruno CAMBON
Directeur d'exploitation